

CHANGER UNE FENÊTRE EN SECTEUR SAUVEGARDE

LE CONTEXTE , GENERALITES

INTRODUCTION

Chambéry comporte plusieurs types d'espaces protégés du point de vue patrimonial où les dossiers de demande d'autorisation sont examinés pour recueillir l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

- le secteur sauvegardé (où les aménagements intérieurs sont aussi soumis à autorisation d'urbanisme)
- la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)
- les secteurs situés dans un périmètre de protection généré par un monument historique

CADRE ADMINISTRATIF

Type de dossier de demande d'autorisation :

a/ Dossier de déclaration préalable : blabla

b/ Dossier de demande de permis de construire : bla bla

CONTACTS

Instruction:

- cas (a) et (b) : DP & PC: Service urbanisme réglementaire : tel 04 79 60 21 47 Bureau 77 au 99 pl. F. Mitterrand. Pour :
- Renseignements et dépôt de dossiers
- prise de RDV avec l'architecte consultante auprès du service urba-

**DOCUMENT
PROVISOIRE EN
COURS
D'ELABORATION**

Le 18/02/2014

DIAGNOSTIC DE L'ETAT EXISTANT Quelles questions se poser

Aspect patrimonial, architectural, historique, etc.

Quel type de menuiserie est en place, dans quelle mesure devrait elle être conservée au titre du secteur sauvegardé :

- date t elle du XIXe, XVIIIe, ou XVIIe siècle?
- Est elle adaptée à sa baie (baie XVIIIe, croisée de pierre Renaissance, etc.)
- a t'elle une valeur du point de vue patrimonial, vue depuis l'intérieur (décor global, volets intérieurs, quincaillerie, etc.)
- Quelle place tient-elle dans la composition de façade?

Suivant l'analyse qui sera faite avec l'aide de l'architecte consultant, les enjeux patrimoniaux seront envisagés pour déterminer l'action à mener. La plupart du temps il s'agit de fenêtres XIXe siècle (cas développé dans la fiche pratique) mais parfois il y a des vestiges de menuiseries du XVIIe siècle qui doivent être restaurées.

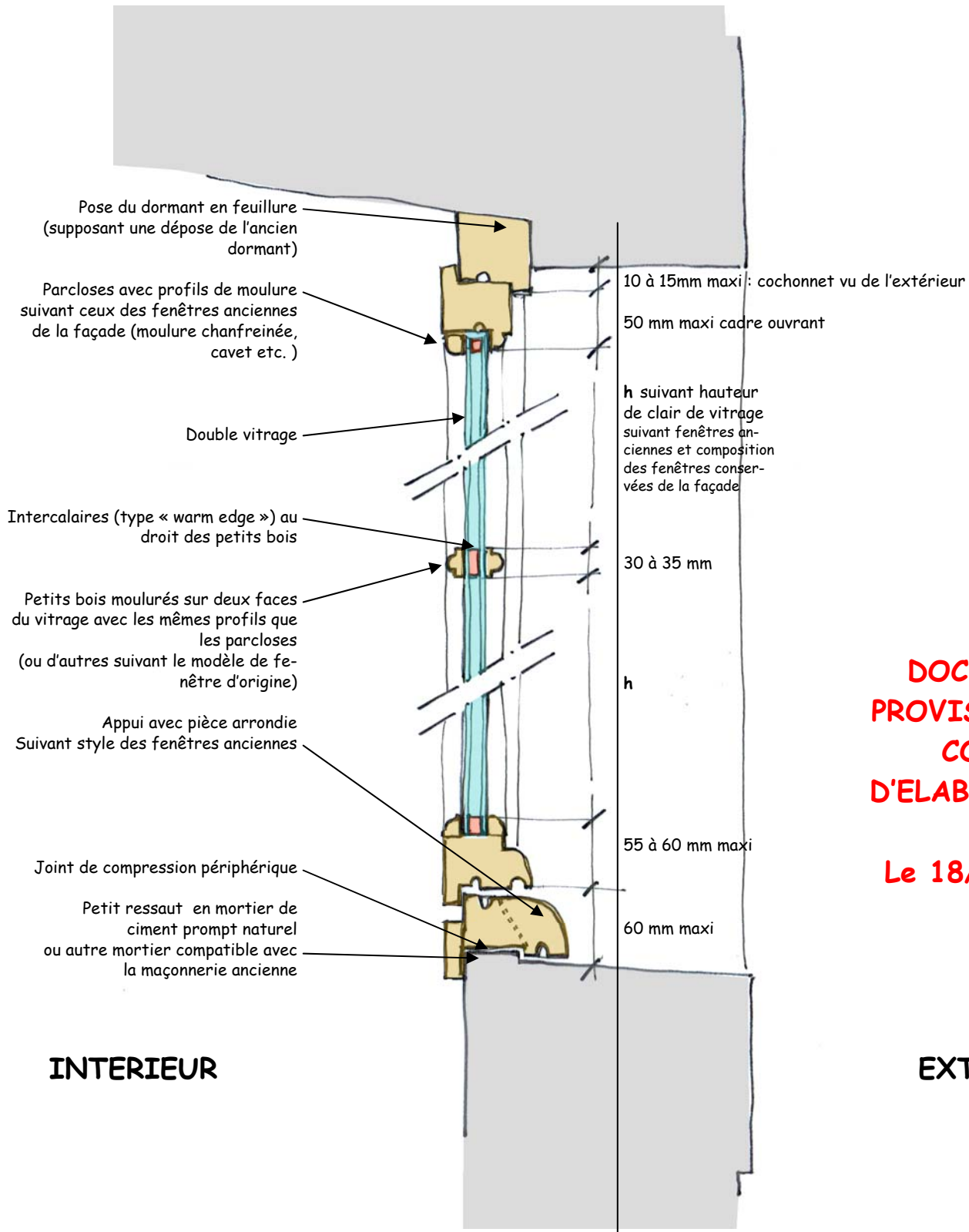
État sanitaire et ressenti

action

Désordres constatés:

- entrées d'air → La pose de joints de calfeutrement peut suffire à résoudre la question
 - effet de paroi froide dû au vitrage non isolant (inconfort thermique) → La pose d'un vitrage isolant sans changement de menuiseries reste une solution possible en conservant les châssis en place (elle peut permettre de résoudre une déformation de menuiserie « récupérable »)
 - Inconfort acoustique, vibrations →
 - Menuiseries un peu déformées →
 - Pièces d'appui pourrie → Le remplacement de la pièce d'appui + possibilité d'amélioration de confort par
 - Menuiseries très déformées (jours de plusieurs cm) → Le remplacement de la fenêtre, en tenant compte du relevé exact des menuiseries en place cf. précision pages suivantes.
- Remplacement des verres simples non isolants par des verres isolants feuilletés posés au mastic après reprise des feuillures
- ou bien
- Pose d'un double vitrage en extérieur avec reprise de la feuillure et rajout d'un cadre extérieur avec petits bois + intercalaires, moulure en harmonie avec l'existant conservé ou avec la façade. La façade intérieure reste inchangée.

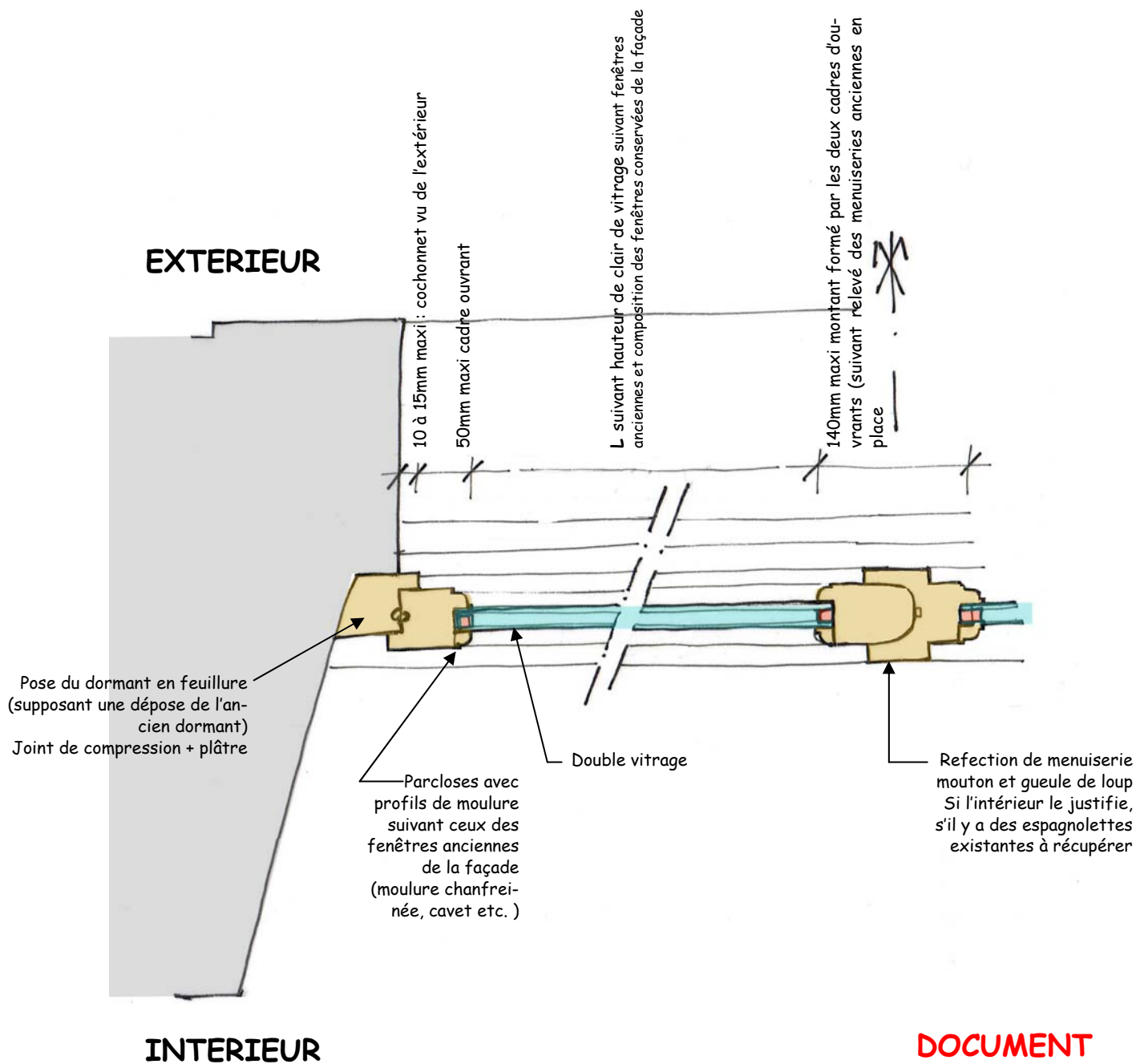
COUPE VERTICALE PROJET échelle 1/20



**DOCUMENT
PROVISOIRE EN
COURS
D'ELABORATION**

Le 18/02/2014

COUPE HORIZONTALE PROJET échelle 1/20



**DOCUMENT
PROVISOIRE EN
COURS
D'ELABORATION**

Le 18/02/2014

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX DOIT COMPORTER :

- Les coupes horizontales et verticales échelle 1/20 de l'état existant et de l'état projeté (cf. doc page 3 et 4)
- Des photographies intérieures et extérieures des fenêtres
- Un repérage en plan et sur façades

